



Mon proprio ne me rend pas ma caution sous motif de facture

Par **MKA**, le **03/12/2013** à **17:58**

Je viens de quitter mon appartement.
Nous n'avons pas pu faire l'état des lieux sur place car il nous manquait les papiers.
Faute à moi.

Aujourd'hui le propriétaire me retourner mon retour par rapport au loyer de caution mais à prélever les frais :

électricité et d'eau.

Mes charges (soit 30€ comprennent l'eau et l'électricité)
Ceci est pour tous les locataires donc l'abonnement est au nom du propriétaire.

Est-ce qu'il a le droit de me réclamer des frais comme cela?
En sachant qu'il y a des compteurs individuels et qui ne sont pas des compteurs EDF?

Également, celui-ci m'avait signé un papier qui l'engageait à faire les travaux suivants dans les 3 mois suivant la signature du bail:

6 changer LA KITCHENETTE

6 changer LA FENÊTRE

En 3 ans rien n'a été fait et j'ai un papier signé qui l'engage.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **MKA**, le **13/12/2013** à **13:27**

Je me permet de remonter mon sujet n'ayant pas de réponses.

Par **janus2fr**, le **13/12/2013** à **14:40**

Bonjour,

Pour l'eau, c'est possible. L'abonnement peut rester au nom du propriétaire et celui-ci peut

ensuite répartir les charges sur ses locataires.

En revanche, pour l'électricité, c'est totalement illégal.

Chaque locataire doit avoir son propre abonnement et payer ses facture directement au fournisseur de son choix.

Il n'y a qu'en location meublée et charges forfaitaires que le propriétaire peut garder les abonnements à son nom, mais dans ce cas, il ne peut pas rectifier les charges en fonction des consommations.

Par **MKA**, le **16/12/2013** à **15:08**

Merci de ta réponse Janus2fr, je vais alors chercher les textes de loi qui contre-dise ce que mon propriétaire tente de faire.